Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_121A-DE

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 28 Septembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 22 Septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Yann QUÉRÉ par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Nathalie BOULARD par délégation à M. Kévin CADIC.

Secrétaire de séance : M. Fabien LEMOALLE.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME A DES FINS COMMERCIALES A POULAFRET ET FIXATION DU POINT DE DEPART DE LA REDEVANCE

Avenant n° 3
Rapporteur : Mme Etrillard.

Par délibération n° 2025-47 du 22 avril 2025, le Conseil Municipal de la commune de Paimpol a autorisé Madame la Maire à signer avec la SARL FANCHYPO, la convention d'occupation du domaine public communal dans le parc réaménagé de Poulafret pour l'installation et l'exploitation d'une guinguette.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_121A-DE

Par délibération n° 2025-88 du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Paimpol a autorisé Madame la Maire à signer avec la SARL FANCHYPO l'avenant n° 1 fixant le point de départ du calcul de la convention au 17 juin 2025.

Par délibération n°2026-92 du 23 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de Paimpol a autorisé Madame la Maire à signer avec la SARL FANCHYPO l'avenant n°2 modifiant les périodes d'exploitation de la guinguette et par conséquent le montant de la redevance.

Depuis, de nouveaux éléments sont à considérer et nécessitent la modification de la convention.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de Ressources humaines, finances et administration générale,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 2 de la convention d'occupation en précisant qu'en 2026 l'occupation et l'exploitation se termineront le 30 septembre et non pas le 15 septembre comme prévu initialement ;

APPROUVE la modification de l'article 4 de la convention d'occupation en précisant que La Ville met à disposition de l'exploitant le compteur électrique. L'exploitant devra se charger de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'eau et d'électricité. Les dépenses d'électricité et d'eau seront réglées directement par l'occupant auprès des fournisseurs qu'il aura retenus ;

APPROUVE la modification de l'article 9 en supprimant la phrase : «En fin d'année, l'occupant devra s'acquitter des frais d'électricité et d'eau, après relevé des sous compteurs installés et mis à sa disposition par la Commune de Paimpol, et sur facture selon les tarifs en vigueur. »

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_121A-DE

CONFIRME que les autres dispositions fixées dans la convention d'occupation temporaire du domaine public demeurent inchangées ;

AUTORISE la Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention et tous actes aux effets ci-dessus

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Fabien LEMOALLE

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 30/09/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260928-2026_121A-DE